

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 17 décembre 2018 à 20 h, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott, Jacques Martial et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier était absent.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Monsieur le président de l'assemblée déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Dépenses incompressibles;
6. PG Solutions - Renouvellement;
7. Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement en milieu de travail;
8. Flip Communications & Stratégies inc. - Mandat;
9. Terrain sur le rang Saint-Pierre;
10. Charpentier, Jean-Claude - Félicitations;
11. Roy, Jean-Louis - Félicitations;
12. Prix du conseil québécois du patrimoine vivant - Projet Pour la suite du geste - Félicitations;
13. Centre d'action bénévole de Brandon - Adhésion;
14. Deléglise, Delphine, consultante en environnement - Offre de service;
15. Varia;
16. Période de questions;
17. Clôture de l'assemblée;
18. Méditation.

480-12-2018 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu**

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

481-12-2018 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du 1^{er} au 17 décembre 2018, les chèques numéro 16 030 à 16 047 inclusivement, les déboursés incompressibles et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 122 308.27 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

ADMINISTRATION

482-12-2018 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2019 aux postes budgétaires suivants :

Liste des dépenses incompressibles:

NOMS DU POSTE

Rémunération - maire et conseillers

Rémunération - cadres et personnel de bureau

Frais de vérification

Rémunération - élections

Fourniture - élections

Gestion du personnel - relations de travail

Régie des Rentes du Québec

Assurance-chômage

Régime québécois d'assurance parentale

Fonds de services de santé

Assurances collectives

Frais de poste

Téléphone, télécopieur

Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux

Cotisations et abonnements

Fonds des registres

Police

Rémunération - voirie
Contrat de déneigement
Éclairage de rues - électricité
Rémunération - circulation

Rémunération - purification et traitement de l'eau
Électricité - purification et traitement de l'eau
Rémunération - réseau de distribution de l'eau
Contrat - ordures ménagères

Rémunération - urbanisme
Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs
Rémunération - centre communautaire

Rémunération - patinoires
Rémunération - parcs et terrains de jeux
Électricité - parcs et terrains de jeux (loisirs)

Que la mairesse et la directrice générale soit et sont autorisées à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

483-12-2018 PG SOLUTIONS – RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement avec PG Solutions concernant l'entretien et soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 d'une somme de 10 285.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le budget 2019.

Adoptée à l'unanimité.

484-12-2018 POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET CONTRER LE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte la politique visant à prévenir et contrer le harcèlement en milieu de travail, le tout tel que joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

485-12-2018 FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. pour des conseils stratégiques et l'entretien des deux sites web du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, tel que détaillé dans l'offre de service d'une somme de 18 000.00 \$ plus les taxes.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer l'entente de service.

Adoptée à l'unanimité.

486-12-2018 TERRAIN SUR LE RANG SAINT-PIERRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de 8 000.00 \$ plus les taxes pour le lot 4 123 499 sur le rang Saint-Pierre.

Que la municipalité autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de notaire et tous les documents à cet effet.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Olivier Mondor de Sutton.

Adoptée à l'unanimité.

487-12-2018 CHARPENTIER, JEAN-CLAUDE - FÉLICITATIONS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville félicite Monsieur Jean-Claude Charpentier, lauréat dans la catégorie « Gossage de cups Expérimenté » et « Coup de cœur » de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

488-12-2018 ROY, JEAN-LOUIS - FÉLICITATIONS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville félicite Monsieur Jean-Louis Roy, lauréat dans la catégorie « Gossage de cups Expérimenté » de la MRC de D'Autray, ainsi que pour le prix spécial lui ayant été remis pour son engagement et sa grande implication dans la réussite du projet et la continuité du gossage de cups.

Adoptée à l'unanimité.

489-12-2018 PRIX DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PATRIMOINE VIVANT - PROJET POUR LA SUITE DU GESTE - FÉLICITATIONS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville félicite le comité culturel de la MRC de D'Autray pour son excellent travail, de même que toute la communauté d'autrénne impliquée dans la réalisation du projet « Pour la suite du geste » qui ont conduit la MRC aux honneurs remportés lors du Prix du Conseil québécois du patrimoine vivant.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

490-12-2018 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BRANDON - ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adhère au Centre d'action bénévole de Brandon pour l'année 2019 d'une somme de 5.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

491-12-2018 DELÉGLISE, DELPHINE, CONSULTANTE EN ENVIRONNEMENT - OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service datée du 2 décembre 2018 de Madame Delphine Deléglise, consultante en environnement pour l'année 2019 au tarif horaire de 62.00 \$ de l'heure sans taxes plus 0.45 \$ du kilomètre pour le déplacement.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à émettre le paiement au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

492-12-2018 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

MÉDITATION

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière